

LES REGLES DE LA LOCATION ET DE BONNES CONDUITES ...

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions et les accepte (CONDITIONS SUR BON JAUNE).

L'assurance responsabilité civile est obligatoire pour toute location. Sur le contrat de base le client assure le matériel à tout dommage. Toute location s'accompagne d'un chèque de caution; (ENCAISSABLE en cas de problème et de franchise garantie)
Le matériel est livré avec le plein de carburant et doit être rendu avec le plein (le volume manquant sera facturé).

Le matériel doit être restitué dans l'état de départ de location. Tous frais dus à une usure ou détérioration provenant d'une mauvaise utilisation seront refacturés au client (un forfait de nettoyage vous sera facturé 60 € ttc).

L'enlèvement et le retour se fait pendant les heures d'ouverture sous peine d'une journée de facturation supplémentaire.

Location longue durée sur devis.

Carburant prêt à l'emploi obligatoire pour les motorisations 2 temps.

Remise 20% pour une 1/2 journée d'utilisation (hors engins TP)

Consommables à la charge du client.

Tva 20 %

**** L'Assurance EST OBLIGATOIRE ET COMPTEE EN PLUS**

**SI LE CLIENT N'ASSURE PAS LUI-MÊME LE MATERIEL !!!
(PREUVE D ASSURANCE DEMANDEE)**

Respectez les Règles ...



LOCATION



Rodez

05 32 86 00 90

Millau

05 65 60 02 82